

MAIRIE DU POUJOL-SUR-ORB
Place de l'Imbaisse - 34600 LE POUJOL-SUR-ORB

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 avril 2016

L'an deux mille seize, le douze avril à dix-huit heures trente,
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil, sous la
présidence d'Yves ROBIN, Maire.

Date de la convocation : le 07 avril 2016.

Présents : Yves ROBIN, Marie-France MAUREL, Jean-Luc CARMINATI, Bernadette GUIRAUD,
Christine FERRET, Fabien SCHURRER, Lucienne ANDRIEU, Marc BRICARD,
Patricia ARNOLD, Liz THOUREZ et Bertrand CLÉMENT (à partir du point 3).

Absents : Malvine MORERA, Bernard ROQUE, Frédéric COSTE, Marc MAILARD.

Pouvoirs : Bernard ROQUE à J. Luc CARMINATI, Bertrand CLÉMENT à Fabien SCHURRER,
Malvine MORERA à Christine FERRET.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 40.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Marc
BRICARD pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du PV du conseil municipal du 08 mars 2016
- 2°) Approbation compte administratif commune 2015
- 3°) Approbation compte de gestion commune 2015
- 4°) Affectation du résultat commune
- 5°) Approbation compte administratif eau et assainissement 2015
- 6°) Approbation compte de gestion eau et assainissement 2015
- 7°) Affectation du résultat eau et assainissement
- 8°) Approbation compte administratif Les Plos 2015
- 9°) Approbation compte de gestion Les Plos 2015
- 10°) Approbation compte administratif CCAS 2015
- 11°) Approbation compte de gestion CCAS 2015
- 12°) Vote des taux des contributions directes
- 13°) Approbation budget primitif commune 2016 - M14
- 14°) Approbation budget primitif eau et assainissement 2016 - M49
- 15°) Complément information contrat emprunt pour construction future station d'épuration.

QUESTIONS DIVERSES

Point n°1 : Approbation du PV du conseil municipal du 08 mars 2016

Le procès verbal de la séance du 08 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

Point n°2 : Approbation compte administratif commune 2015

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame MAUREL, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur ROBIN, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, à l'unanimité.

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSE ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSE ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSE ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
Résultats reportés	0,00 €	219 234,07 €	200 217,58 €	0,00 €	200 217,58 €	219 234,07 €
Opérations de l'exercice	758 959,22 €	1 173 327,96 €	794 055,57 €	611 498,84 €	1 553 014,79 €	1 784 826,80 €
TOTAUX	758 959,22 €	1 392 562,03 €	994 273,15 €	611 498,84 €	1 753 232,37 €	2 004 060,87 €
Résultats de clôture		633 602,81 €	382 774,31 €			250 828,50 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	91 000,00 €	252 000,00 €	91 000,00 €	252 000,00 €
TOTAUX CUMULÉS		633 602,81 €	473 774,31 €	252 000,00 €		411 828,50 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		633 602,81 €	221 774,31 €			411 828,50 €

Point n°3 : Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur Daniel GIBELIN, trésorier BUDGET commune 2015

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le conseil municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par le trésorier de Lamalou-les-Bains, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Point n°4 : Affectation du résultat commune

Après avoir arrêté les comptes 2015 en adoptant le compte administratif, le Conseil Municipal décide unanimement d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 au Budget 2016 de la façon suivante :

- compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	221 774,31 €
- ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté	411 828,50 €

Point n°5 : Approbation compte administratif eau et assainissement 2015

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame MAUREL, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur ROBIN, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, à l'unanimité.

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSE ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSE ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSE ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
Résultats reportés	0,00 €	107 426,84 €	347 406,35 €		347 406,35 €	107 426,84 €
Opérations de l'exercice	68 329,09 €	123 031,69 €	109 238,65 €	457 551,50 €	177 567,74 €	580 583,19 €
TOTAUX	68 329,09 €	230 458,53 €	456 645,00 €	457 551,50 €	524 974,09 €	688 010,03 €
Résultats de clôture		162 129,44 €		906,50 €		163 035,94 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	1 276 577,00 €	1 302 738,00 €		26 161,00 €
TOTAUX CUMULÉS		162 129,44 €	0,00 €	27 067,50 €		189 196,94 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		162 129,44 €		27 067,50 €		189 196,94 €

**Point n°6 : Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur Daniel GIBELIN, trésorier
BUDGET eau et assainissement 2015**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le conseil municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par le trésorier de Lamalou-les-Bains, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Point n°7 : Affectation du résultat eau et assainissement

Après avoir arrêté les comptes 2015 en adoptant le compte administratif, le Conseil Municipal décide unanimement d'affecter les résultats de l'exercice 2015 au Budget 2016 de la façon suivante :

- ligne R002 : Excédent de fonctionnement reporté	162 129,44 €
- ligne R001 : Excédent d'investissement reporté	906,50 €

Point n°8 : Approbation compte administratif Les Plos 2015

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame MAUREL, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur ROBIN, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, à l'unanimité.

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSE ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSE ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSE ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
Résultats reportés		108 712,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	108 712,60 €
Opérations de l'exercice	347 293,29 €	238 580,69 €	0,00 €	0,00 €	347 293,29 €	238 580,69 €
TOTAUX	347 293,29 €	347 293,29 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Résultats de clôture		0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS		0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		0,00 €				0,00 €

Les résultats du compte administratif sont présentés à 0 puisque ce budget a été soldé en 2015 et l'excédent incorporé dans les comptes de la commune (*délibération n°064-2015 du 22/12/2015*).

**Point n°9 : Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur Daniel GIBELIN, trésorier
BUDGET Les Plos 2015**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le conseil municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par le trésorier de Lamalou-les-Bains, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Point n°10 : Approbation compte administratif CCAS 2015

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame MAUREL, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur ROBIN, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, à l'unanimité.

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSE ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSE ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSE ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
Résultats reportés	0,00 €	3 096,13 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 096,13 €
Opérations de l'exercice	3 391,31 €	2 375,00 €	0,00 €	0,00 €	3 391,31 €	2 375,00 €
TOTAUX	3 391,31 €	5 471,13 €	0,00 €	0,00 €		2 079,82 €
Résultats de clôture		2 079,82 €	0,00 €			2 079,82 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAUX CUMULÉS		2 079,82 €	0,00 €	0,00 €		2 079,82 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		2 079,82 €	0,00 €			2 079,82 €

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS a été dissous par délibération n°010 du 08/03/2016. Il indique que le solde, soit 2 079,82 €, sera reporté au budget de la commune en 2017.

Point n°11 : Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur Daniel GIBELIN, trésorier BUDGET CCAS 2015

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le conseil municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par le trésorier de Lamalou-les-Bains, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Point n°12 : Vote des Taux des 3 taxes directes locales pour 2016

Le produit nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à 210 564 €. Le produit de la fiscalité directe locale s'établit à 266 986 €, sachant que le prélèvement de la GIR est fixé à 71 816 €, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire de fixer les taux des trois taxes directes comme suit :

. Taxe d'Habitation	11,19 %
. Taxe Foncier Non Bâti	82,40 %
. Taxe Foncier Bâti	21,06 %

Point n°13 : Budget communal 2016

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'adopter du budget primitif 2016 de la commune tel que résumé ci-dessous :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	238 300,00
012	Charges de personnel	413 420,00
65	Charges de gestion courantes	74 220,00
66	Charges financières	25 100,00
67	Charges exceptionnelles	10 010,00
68	Dotations aux provisions	50 000,00
014	Atténuation de produit	72 850,00
022	Dépenses imprévues	22 000,00
023	Virement section d'investissement	350 000,00
	TOTAL	1 255 900,00

En section de fonctionnement recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuation de charges	25 000,00
70	Produits des services	40 650,00
73	Impôts et taxes	428 735,00
74	Dotations et participations	248 185,00
75	Autres produits de gestion courante	100 500,00
77	Produits exceptionnels	1 001,50
R 002	Excédent reporté	411 828,50
TOTAL		1 255 900,00

En section d'investissement dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	67 000,00
21	Immobilisations corporelles	552 374,00
23	Immobilisations en cours	0,00
16	Remboursements d'emprunts	44 651,69
R 001	Déficit reporté	382 774,31
TOTAL		1 046 800,00

En section d'investissement recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions	372 480,00
16	Emprunts	1 051,69
10	Dotations, fonds divers, réserves	323 268,31
021	Virement de la section de fonct.	350 000,00
TOTAL		1 046 800,00

Point n°14 : Budget eau et assainissement 2016

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'adopter du budget primitif 2016 de la commune tel que résumé ci-dessous :

En section d'exploitation, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	18 975,80
66	Charges financières	28 270,00
68	Dotations amortis. et provisions	18 014,20
023	Virement section d'investissement	155 000,00
TOTAL		220 260,00

En section d'exploitation recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services	50 50,00
75	Autres produits de gestion courante	504,89
77	Produits exceptionnels	7 125,67
R 002	Excédent reporté	162 129,44
TOTAL		220 260,00

En section d'investissement dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	7 125,67
16	Remboursements d'emprunts	28 570,00
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 392 304,33
TOTAL		1 478 000,00

En section d'investissement recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds en réserve	103 619,30
13	Subvention d'équipement	563 460,00
16	Emprunts et dettes	637 000,00
28	Amortissements	18 014,20
021	Virement de la section d'exploitation	155 000,00
001	Excédent d'investissement reporté	906,50
TOTAL		1 478 000,00

Point n°15 : Modification contrat emprunt STEP

Monsieur le Maire explique que la délibération du 08 mars 2016 doit être annulée parce qu'elle ne reprend pas toutes les caractéristiques du contrat de prêt, telles que requises par La Banque Postale.

La caractéristique à ajouter concerne la possibilité d'un remboursement anticipé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Aucune autre modification n'est apportée au contrat.

Les élus approuvent à l'unanimité cet ajout sur le contrat de prêt.

QUESTIONS DIVERSES

Dettes de cantine et de garderie :

Monsieur le Maire fait part des proportions inquiétantes que prennent certaines dettes de cantine et de garderie. Ces dettes concernent, le plus souvent, des familles dont au moins un des deux parents ne travaille pas.

Il indique que malgré des rappels mensuels systématiques et plusieurs lettres d'avertissement, ces parents sont indifférents au fait de laisser porter cette charge financière par la collectivité.

Les élus proposent de convoquer les parents incriminés pour rechercher avec eux la solution qui pourra satisfaire les deux parties.

DICRIM :

Les communes dotées d'un Plan Communal de Sauvegarde ont obligation de disposer aussi d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

Monsieur le Maire distribue à chaque élu un exemplaire du DICRIM du POUJOL. Il indique que ce document, rédigé très récemment, a été validé par la préfecture et qu'il est désormais disponible à l'accueil de la mairie pour tous les administrés.

Guinguette de Monsieur Cyclopède :

Sachant que la période de concession saisonnière de la guinguette est théoriquement comprise entre le 1^{er} mai et le 30 septembre, pour laisser plus d'amplitude au futur gérant, Monsieur le Maire a décidé d'autoriser des ouvertures en dehors de cette période. Ces occupations ponctuelles du site seront facturées 50 € le weekend.

La séance est levée à 22 heures 30.

Fait à LE POUJOL-SUR-ORB, le 18 avril 2016.

Le Maire, Yves ROBIN

